

DESTINATAIRES : À tous les intervenants concernés par la prise en charge des usagers DI-TSA ayant un diagnostic d'épilepsie hébergés.

EXPÉDITEURS : Marie-Soleil Lafranchise, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers – Volet DPD, DSIEU

DATE : 2025-04-28

OBJET : **Révision de la procédure PRO-10315 – Intervenir auprès des usagers DI-TSA ayant un diagnostic d'épilepsie**

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos pratiques relatives à la prise en charge des usagers atteints de conditions épileptiques, nous avons procédé à une révision approfondie et à une mise à jour substantielle de la procédure ainsi que de l'annexe associée.

Le document concerné est :

➤ [PRO-10315 – Intervenir auprès des usagers DI-TSA ayant un diagnostic d'épilepsie](#)

La version révisée sera officiellement disponible sur l'intranet du CISSS de la Montérégie-Ouest à compter du **28 avril 2025**.

Secteurs d'application :

Cette procédure s'applique auprès des usagers DI-TSA, ayant un diagnostic d'épilepsie, hébergés en RAC, RI, RTF, URCI et appartement supervisé, fréquentant ou non les CA, à la Direction des programmes de déficiences (DPD).

Déploiement et annulation :

Les gestionnaires sont responsables de retirer les outils annulés de leur milieu ainsi que la version antérieure de la procédure et ANNEXE et de bien diffuser l'information à leurs équipes.

Les outils cliniques suivants seront officiellement annulés à compter du **28 avril 2025**.

Annulation d'outils cliniques existants	
Secteurs	Annulation
DPD	PRO-10315-ANNEXE I_Étapes de documentation des outils <i>Prendre note que cette ANNEXE a été révisée et est dorénavant incluse directement dans la procédure - voir ANNEXE B de la procédure révisée.</i>
Retrait de la version antérieure	
DPD	PRO-10315 – Intervenir auprès des usagers DI-TSA ayant un diagnostic d'épilepsie

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce document et à l'intégrer dans vos pratiques professionnelles dès leur mise en ligne. Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à communiquer avec votre personne ressource à la Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire (DSIEU).

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

MSL